

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

TARIF SPÉCIAL (G.V.) N° 7

VOYAGES CIRCULAIRES DE VACANCES

avec Itinéraire établi au gré du Voyageur

Nota. — Le présent tarif annule et remplace les tarifs antérieurs portant le même numéro.

Des billets à prix réduits sont délivrés pendant la saison des vacances de chaque année, du 2<sup>o</sup> Juin au 15 octobre, pour effectuer sur le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée des voyages circulaires à itinéraires facultatifs, avec parcours totaux de 300 kilomètres et au-dessus, devant former des circuits complètement fermés, afin que le voyageur revienne à son point de départ.

PRINX

La distance sur laquelle est calculé le prix du billet s'obtient par l'addition des longueurs de chacun des parcours compris dans l'itinéraire choisi et qui sont indiquées dans la nomenclature des parcours figurant à la suite des conditions, et sur la carte spécialement dressée à cet effet, insérée après la nomenclature. Ces parcours sont indivisibles.

En règle générale, si une même ligne ou partie de ligne entre deux fois dans la composition de l'itinéraire, chacun des doubles parcours est taxé au tarif général. Toutefois, il est fait exception à cette règle pour les embranchements sans issue qui figurent avec un astérisque (\*) dans la nomenclature et avec un double trait sur la carte. Ils sont forcément parcourus deux fois, s'ils entrent dans l'itinéraire choisi par le voyageur, et comptés en conséquence pour le double de leur longueur. Les parcours de Villeneuve-St-Georges à Moret, de St-Germain-au-Mont-d'Or à Lyon et de Mimes à Montpellier sont, exceptionnellement, considérés comme embranchements sans issue.

Le voyageur sortant du réseau P.L.M. par une gare commune avec une autre Compagnie française, suisse ou italienne a la faculté de rentrer sur le réseau P.L.M. par une gare commune autre que celle par laquelle il sera sorti.

Le voyageur qui commence son voyage à une gare commune avec une autre Compagnie française, suisse ou italienne, a la faculté de terminer à une autre gare commune; toutefois, le prix du billet circulaire ne peut, dans ce cas, être inférieur au prix d'un billet simple de même classe de la gare de départ à celle d'arrivée, calculé d'après l'itinéraire le plus généralement suivi par les voyageurs.

Les embranchements indiqués dans la nomenclature par deux astérisques (\*\*), et sur la carte par un trait et un pointillé, sont ceux aboutissant à des gares communes avec d'autres Compagnies françaises, suisses ou italiennes.

En ce qui concerne le parcours sur les embranchements aboutissant à des gares communes, le voyageur peut, à son choix, l'effectuer deux fois s'il ne veut pas sortir du réseau P.L.M., ou une fois seulement s'il préfère aller sur les réseaux voisins ou à l'étranger et rentrer sur le réseau P.L.M. par une gare commune autre que celle par laquelle il sera sorti. Par exception, la ligne de Vevres à Briancçon est considérée comme aboutissant à un point frontière et, par suite, sa longueur n'est comptée qu'une seule fois lorsque le voyageur sort par Briancçon pour rentrer sur le réseau P.L.M. par Modane ou toute autre gare de la ligne de Modane à Montmélian. La ligne d'Annecy à Annemasse est également considérée comme aboutissant à un point frontière: le voyageur peut donc sortir du réseau par l'une quelconque des gares situées sur cette ligne et y rentrer par une gare frontière quelconque ou par l'une des gares de la ligne d'Annemasse à Saint-Gingolph.

Dans tous les cas, les parcours étrangers au réseau P.L.M. sont effectués aux frais du voyageur, et le retour au point de départ doit avoir lieu dans le délai stipulé par le billet circulaire.

Bien entendu, un parcours aller et retour sur un embranchement sans issue ou sur une ligne aboutissant à une gare commune avec une Compagnie française ou étrangère, ne peut être considéré comme un voyage circulaire.

Les prix des voyages circulaires de vacances sont ceux du tarif général, avec une réduction variant de 20 0/0 pour les parcours de 300 kilomètres, à 50 0/0 pour les parcours de 4,000 kilomètres.

Le tableau ci-dessous donne les prix réduits à percevoir :

PARCOURS	1 <sup>re</sup> CLASSE		2 <sup>e</sup> CLASSE		3 <sup>e</sup> CLASSE		PARCOURS	1 <sup>re</sup> CLASSE		2 <sup>e</sup> CLASSE		3 <sup>e</sup> CLASSE		PARCOURS	1 <sup>re</sup> CLASSE		2 <sup>e</sup> CLASSE		3 <sup>e</sup> CLASSE			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 300 kilomètres	30	22	16	11	7	5	751 à 800	75	56	41	27	18	12	1801 à 1900	157	118	86	57	41	27	18	12
301 à 325	32	24	18	12	8	6	801 850	79	59	43	19	19	1901 2000	163	122	90	59	43	19	19	19	19
326 350	34	26	19	13	9	8	851 900	83	62	46	20	20	2001 2200	175	131	96	62	46	20	20	20	20
351 375	37	28	20	14	10	9	901 950	87	65	48	21	21	2201 2400	186	140	102	65	48	21	21	21	21
376 400	39	29	21	15	11	10	951 1000	91	69	50	22	22	2401 2600	196	147	108	69	50	22	22	22	22
401 430	42	31	23	16	12	11	1001 1100	99	75	55	23	23	2601 2800	206	154	113	75	55	23	23	23	23
431 460	45	33	24	17	13	12	1101 1200	107	80	59	24	24	2801 3000	215	161	118	80	59	24	24	24	24
461 500	48	36	27	19	14	13	1201 1300	115	86	63	25	25	3001 3200	223	167	122	86	63	25	25	25	25
501 550	53	40	29	21	16	14	1301 1400	122	92	67	26	26	3201 3400	230	172	126	92	67	26	26	26	26
551 600	57	43	32	23	18	15	1401 1500	130	97	71	27	27	3401 3600	236	177	130	97	71	27	27	27	27
601 650	62	46	34	25	19	16	1501 1600	137	103	75	28	28	3601 3800	242	182	134	103	75	28	28	28	28
651 700	66	50	36	27	20	17	1601 1700	144	108	79	29	29	3801 4000	248	187	138	108	79	29	29	29	29
701 750	71	53	39	29	22	18	1701 1800	150	113	83	30	30										

**CONDITIONS**

**Billets.** — Les billets circulaires sont personnels. Ils sont munis de coupons en quantité suffisante pour bien définir l'itinéraire à suivre.

Les voyageurs doivent représenter à toute réquisition des agents de la Compagnie leurs billets complets, sauf les coupons correspondant aux trajets déjà effectués. Ils sont tenus, en outre, de donner leur signature chaque fois qu'elle leur est demandée.

Tout coupon isolé est considéré comme nul et retiré si le voyageur ne peut représenter en même temps les autres parties du billet qui doivent rester entre ses mains, y compris la couverture, qui porte son nom, sa signature et la date de laquelle part la durée de la validité du billet.

Sont également considérés comme nuls, sans recours contre la Compagnie :

1° tout billet, pris à l'avance, dont il n'a pas été fait usage pendant sa durée légalé ;

2° tout billet dont le délai est dépassé.

Dans ce dernier cas, le voyage ne peut être continué qu'avec un nouveau billet délivré aux conditions ordinaires des tarifs, ou au moyen d'un autre billet circulaire.

**Validité.** — La durée de validité de ces billets est de

( 30 jours pour des parcours jusqu'à 1.500 kilomètres, ) non compris	45	—	de 1.501 à 3.000	—	le jour
	60	—	supérieurs à 3.000	—	du départ.

Un voyageur porteur, par exemple, d'un billet timbré au point de départ le 20 juillet, devra être rentré à ce point de départ, à minuit, au plus tard, dans la nuit

( du 19 au 20 août, pour un parcours total jusqu'à 1.500 kilomètres. )	—	—	de 1.501 à 3.000	—
	—	—	supérieur à 3.000	—

La durée de ces billets peut être prolongée **une ou plusieurs fois** d'une période égale à celle de la durée primitive. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de dix pour cent (10 %). **La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.**

**Enfants.** — Au-dessous de 3 ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De 3 à 7 ans, les enfants sont admis à ne payer que la moitié du prix des billets et ont droit à une place distincte ; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne peuvent occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de 7 ans, ils payent place entière.

**Bagages.** — Moyennant la taxe de 0 f. 10 cent, par chaque enregistrement, les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages par billet entier.

Le transport gratuit par demi-place est de 20 kilogrammes.

L'excédent de poids est taxé d'après les tarifs généraux de la Compagnie.

Les bagages sont transportés avec les voyageurs, et doivent être enregistrés à nouveau après chaque arrêt facultatif. En cas de séjour des bagages dans l'une des gares du parcours autorisé, il sera dû les frais accessoires de dépôt, conformément au tarif général de la Compagnie.

**Trains.** — Tout train comportant des voitures de la classe indiquée sur le billet circulaire est à la disposition du porteur de ce billet, à la condition toutefois que, pour le parcours à effectuer, l'affiche de la marche des trains dispose que les voyageurs de même classe à plein tarif ont accès dans le train.

**Itinéraires.** — L'itinéraire choisi par le voyageur est consigné sur le billet et ne peut être modifié pendant le cours du voyage. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés. Tout parcours non prévu dans l'itinéraire doit être payé à part, sans aucune compensation avec les parcours abandonnés.

Le voyageur peut se rendre, en suivant le sens général adopté par lui, d'un point de l'itinéraire à un autre, par une ligne du réseau P. L. M., plus courte que celle qui figure dans l'itinéraire entre ces deux points et s'arrêter aux gares situées sur la ligne de raccourci en observant les prescriptions insérées plus loin à la clause concernant les arrêts, à condition :

1° d'informer le chef de la gare à laquelle il interrompt son voyage, pour que celui-ci inscrive sur le billet l'autorisation suivante :

Bon pour reprendre à . . . . . le voyage interrompu à . . . . .

2° d'abandonner son droit au parcours non effectué ;

3° de ne pas parcourir deux fois la même section de ligne, à l'exception des sections qui figurent deux fois dans l'itinéraire.

**Arrêts.** — Le voyageur a la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire, mais il doit faire apposer, à l'arrivée, sur son billet, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où il s'arrête.

**Disposition générale.** — L'application du présent tarif reste, d'ailleurs, soumise aux conditions du tarif général de la Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

Les demandes de billets circulaires doivent être remises à la gare cinq jours, au moins, avant celui du départ. Chaque demande donne lieu à une consignation de 10 fr. par billet, laquelle est acquise à la Compagnie, si le billet n'est pas retiré dix jours, au plus, après avoir été demandé.

**NOMENCLATURE  
DES PARCOURS AVEC LEURS LONGUEURS**

**Nota.** — Les embranchements sans issue sont indiqués par un astérisque (\*); ceux aboutissant à des gares communes avec d'autres Compagnies françaises, suisses ou italiennes par deux astérisques (\*\*).

PARCOURS	LONGUEUR des Parcours	PARCOURS	LONGUEUR des Parcours
<b>Paris, Lyon, Marseille et frontière d'Italie</b>			
Paris à Villeneuve-St-Georges (*)	45	Chagny à Chalon.....	17
Villeneuve-St-Georges à Moret (*)	53	Chalon à Mâcon.....	59
Moret à Montceau.....	12	Mâcon à Belleville.....	23
Montceau à Sens.....	54	Belleville à St-Germ.-au-Mt-d'Or	29
Sens à Laroche.....	43	St-Germ.-au-Mt-d'Or à Lyon (*)..	20
Moret à Laroche.....	89	Lyon à Chasse.....	21
Laroche à Nuits-sous-Ravières ..	70	Chasse à St-Rambert-d'Albon.....	40
Nuits-sous-Ravières aux Laumes ..	32	St-Rambert-d'Albon à Valence.....	45
Les Laumes à Dijon.....	58	Valence à Livron.....	48
Dijon à Chagny.....	52	Livron à Sorgues.....	98
		Sorgues à Avignon.....	10
		Avignon à Tarascon.....	22
		Tarascon à Arles.....	14
		Arles à Miramas.....	23
		<b>PARCOURS</b>	<b>LONGUEUR</b>
			<b>des Parcours</b>
		Miramas à Rognac.....	26
		Rognac à Marseille.....	28
		Marseille à Aubagne.....	17
		Aubagne à La Pauline.....	61
		La Pauline à Carnoules.....	24
		Carnoules aux Arcs (*).....	35
		Les Arcs à Cannes (*).....	38
		Cannes à Vintimille-front (**)...	59
		Carnoules à Vintimille-front (**)..	151
		<b>Embranchements.</b>	
		Villeneuve-St-Georges à Juvisy.....	7
		Juvisy à Malesherbes.....	56



